

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20240322DEC042

Objet: Accord-cadre collecte et revalorisation des déchets industriels des services municipaux

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la procédure d'appel d'offres réalisée conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, relative à la collecte et revalorisation des déchets industriels des services municipaux composée de 3 lots,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 14 mars 2024,

VU le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

Article 1 : de signer l'accord-cadre suivant :

- Titulaire : ECOCYCLAGE SARL – 69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON
- Dénomination du marché : Collecte et revalorisation des déchets industriels des services municipaux
- Lot n° 1 : Collecte et revalorisation des déchets des activités économiques des services municipaux
- Montants : minimum 30 000 € H.T. par an et maximum 100 000 € H.T. par an
- Durée : 1 an renouvelable 3 fois
- procédure utilisée : Appel d'Offres Ouvert

Article 2 : de signer l'accord-cadre suivant :

- Titulaire : NICOLLIN SAS – 69192 SAINT-FONS
- Dénomination du marché : Collecte et revalorisation des déchets industriels des services municipaux
- Lot n° 2 : Collecte et revalorisation des papiers de bureau
- Montants : minimum 2 000 € H.T. par an et maximum 10 000 € H.T. par an. La proposition de variante a été retenue
- Durée : 1 an renouvelable 3 fois

- Procédure utilisée : Appel d'Offres Ouvert

Article 3 : de signer l'accord-cadre suivant :

- Titulaire : RECYCLAGE DECHETS SERVICES SAS – 69200 VENISSIEUX
- Dénomination du marché : Collecte et revalorisation des déchets industriels des services municipaux
- Lot n° 3 : Collecte et revalorisation des déchets verts
- Montants : minimum 10 000 € H.T. par an et maximum 30 000 € H.T. par an
- Durée : 1 an renouvelable 3 fois
- Procédure utilisée : Appel d'Offres Ouvert

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 6 : Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

jeudi 14 mars 2024

Objet de la consultation :

Collecte et revalorisation des déchets industriels des services municipaux

Procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

EMARGEMENT

	Nom et prénom	Signature
1er collège : personnes ayant voix délibératives	Président	
	Evelyne BRUNET	
	Titulaires	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
Suppléants		
Nathalie BRAMET-REYNAUD		
Pascal MIRALLES-FOMINE		
Marion CARRIER		
Françoise KIRASSIAN		
Jean-Pierre ANGOSTO		
2ème collège : personnes ayant voix consultatives	Voix consultatives :	
	Comptable public ou son représentant	<i>Excusée</i>
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	
	Agents de la collectivité ou personnalités désignées Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
Didier NALTCHAYAN Responsable Voirie, Propreté, Proximité et Déplacements		
<i>Jean Hugues RINGOIN-PIRECHY Sce Proximité</i>		

- Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.**
 Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres,

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
 Reçu en préfecture le 26/03/2024
 Publié le 03/04/2024
 la commission d'appel d'offres
 ID : 069-216900290-20240326-20240322DEC042-AU

Pour le lot 1 Collecte et revalorisation des déchets des activités économiques des services municipaux :

retient le classement des offres proposé

- 1 ECOCYCLAGE
- 2 SERFIM RECYCLAGE
- 3 Groupement COIRO ENVIRONNEMENT- DBS

L'offre de Paprec est déclarée irrégulière. Le candidat n'a pas chiffré toutes les lignes du BPU et il a rajouté des lignes au BPU pour certaines prestations

et décide d'attribuer le lot 1 à :

ECOCYCLAGE

Pour : Contre : Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre : Abstentions :

Pour le lot 2 Collecte et revalorisation des papiers de bureau

retient le classement des offres proposé

- 1 NICOLLIN SAS (variante)
- 2 NICOLLIN SAS
- 3 ELISE Lyon
- 4 PAPREC France Grand Est

et décide d'attribuer le lot 2 à :

NICOLLIN SAS (variante)

Pour : Contre : Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre : Abstentions :

Pour le lot 3 Collecte et revalorisation des déchets verts

retient le classement des offres proposé

- 1 RECYCLAGE DECHETS SERVICES
- 2 Groupement COIRO ENVIRONNEMENT-DBS
- 3 ECOCYCLAGE
- 4 RHONE ENVIRONNEMENT
- 5 NICOLLIN SAS
- 6 PAPREC France agence Saint Priest

et décide d'attribuer le lot 3 à :

RECYCLAGE DECHETS SERVICES

Pour :

Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour :

Contre :

Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET

